



## Modèle pour donner ses feedbacks et commentaires pour la révision

### Introduction

CHS Alliance, Sphere et le Groupe URD ont lancé un processus de consultation multipartite pour recueillir des commentaires sur la façon de mettre à jour et d'améliorer la Norme humanitaire fondamentale sur la qualité et la redevabilité (CHS). Le processus de révision **ne vise pas à remplacer la norme existante, mais à la mettre à jour et à l'améliorer.**

Ce modèle permet aux individus et aux organisations de fournir des commentaires directs sur le texte actuel de la norme, ainsi que des suggestions sur la façon de la mettre à jour et de l'améliorer. Ces données seront analysées et utilisées pour éclairer le processus de rédaction.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide, communiquez avec les responsables du processus de révision à [chsrevision@chsalliance.org](mailto:chsrevision@chsalliance.org)

### Objet et objectifs de la première série de consultations

Ce formulaire de feedback est organisé autour du texte du CHS (Engagements, Actions et Responsabilités). Le principal objectif de ce premier cycle de consultation est de recueillir les commentaires des personnes et des organisations sur la façon d'améliorer la norme dans trois domaines :

- **Fondement** : réaffirmer le fondement de la norme, qui repose sur un ensemble d'engagements essentiels en matière de redevabilité envers les personnes et sur la responsabilité des organisations de respecter ces engagements.
- **Contenu** : renforcer les éléments les plus essentiels de la qualité et de la redevabilité, comblar les lacunes et les doublons, intégrer les nouveaux développements et les bonnes pratiques.
- **Présentation** : simplifier le langage, le rendre plus convivial et accessible pour un plus grand groupe d'intervenants.

### Protection des données

Veuillez remplir la section ci-dessous avec vos coordonnées (individuelles et/ou organisationnelles) afin que nous puissions suivre le niveau de participation et d'engagement dans le processus de consultation, et analyser les résultats. Ces renseignements nous permettront également de faire le point sur le processus et de vous inviter à commenter toute ébauche de la norme lors de rondes de consultation ultérieures. **Vos données personnelles et les commentaires fournis seront anonymes et ne seront pas partagés au-delà de l'équipe de révision du CHS sans votre autorisation préalable.**

Une fois ce document terminé, veuillez l'envoyer à : [chsrevision@chsalliance.org](mailto:chsrevision@chsalliance.org)

### Soutien

Si vous avez des questions, si vous avez besoin d'aide, notamment sur la façon d'organiser des consultations avec les partenaires et les intervenants, veuillez communiquer avec les responsables de la révision du CHS :

Aninia Nadig : [anadig@chsalliance.org](mailto:anadig@chsalliance.org)

Philip Tamminga: [ptamminga@chssalliance.org](mailto:ptamminga@chssalliance.org)

## 1. Coordonnées

<b>1) Renseignements généraux</b>	
Nom :	<i>Veillez indiquer votre nom</i>
Courriel de la personne-ressource :	<i>Veillez fournir un courriel de contact</i>
Localisation	<i>Où êtes-vous situé ? (ville, pays)</i>
Organisation(s)	<i>Avec quelle organisation travaillez-vous ?</i>
Position	<i>Quel est votre poste ou votre titre ?</i>
Feedback individuel ou organisationnel	<i>Votre feedback est-il individuel ou reflète-t-il le point de vue de votre organisation sur le CHS ?</i>
Date	<i>Veillez indiquer la date</i>

## 2. Expérience de la norme humanitaire fondamentale

Veillez nous faire part de votre niveau de connaissance du CHS et de la façon dont vous l'utilisez (que ce soit au niveau personnel ou dans le cadre du travail de votre organisation).

**Questions d'orientation :**

- *Dans quelle mesure votre organisation et vous connaissez-vous le CHS ?*
- *Comment votre organisation et vous utilisez-vous actuellement le CHS pour soutenir la qualité et la redevabilité ?*
- *Si vous n'utilisez pas actuellement le CHS, quelles autres normes techniques, assurances qualité ou de gestion utilisez-vous pour soutenir la qualité et la redevabilité ?*
- *D'autres commentaires ou observations ?*

**Réponse :**

## 3. Questions thématiques et transversales

**Questions d'orientation :**

- *Avez-vous des commentaires généraux, suggestions ou réactions sur d'autres questions thématiques ou transversales ?*
- *Y a-t-il des questions qui devraient être prises en compte ou abordées dans une version mise à jour de la norme ?*
- *Ces dispositions s'appliquent-elles à tous les engagements ou à un ensemble spécifique d'engagements ?*

**Réponse :**

## 4. Commentaires généraux, suggestions ou réactions

**Questions d'orientation :**

- *Avez-vous des commentaires généraux, suggestions ou réactions pour améliorer la norme ?*
- *Avez-vous des suggestions sur la façon de simplifier le langage et la présentation pour rendre la norme plus accessible et conviviale pour un plus grand nombre d'intervenants ?*
- *Avez-vous d'autres suggestions sur le processus et sur la façon de mobiliser les communautés et les acteurs locaux ?*

**Réponse :**

## 4. Les neuf engagements et critères de qualité



1. Les communautés et les personnes affectées par les crises reçoivent une assistance adaptée et appropriée à leurs besoins.

**Critère de qualité:** la réponse humanitaire est adaptée et appropriée.



2. Les communautés et les personnes affectées par les crises ont accès à temps à l'assistance humanitaire dont elles ont besoin.

**Critère de qualité:** la réponse humanitaire est efficace et fournie à temps.



3. Les communautés et les personnes affectées par les crises ne sont pas affectées de manière négative par l'action humanitaire et sont mieux préparées, plus résilientes et moins vulnérables grâce à celle-ci.

**Critère de qualité:** la réponse humanitaire renforce les capacités locales et évite les effets négatifs.



4. Les communautés et les personnes affectées par les crises connaissent leurs droits, ont accès à l'information et participent aux décisions qui les concernent.

**Critère de qualité:** la réponse humanitaire est fondée sur la communication, la participation et les retours d'information.



5. Les communautés et les personnes affectées par les crises ont accès à des mécanismes sûrs et réactifs pour traiter leurs plaintes.

**Critère de qualité:** les plaintes sont bien accueillies et traitées.



6. Les communautés et les personnes affectées par les crises reçoivent une assistance coordonnée et complémentaire.

**Critère de qualité:** la réponse humanitaire est coordonnée et complémentaire.



7. Les communautés et les personnes affectées par les crises sont en droit d'attendre une assistance en constante amélioration, grâce à la réflexion des organisations et aux enseignements tirés de leurs expériences.

**Critère de qualité:** les acteurs humanitaires apprennent et s'améliorent de façon continue.



8. Les communautés et les personnes affectées par les crises reçoivent l'assistance dont elles ont besoin de la part d'un personnel et de volontaires compétents et bien gérés.

**Critère de qualité:** le personnel est soutenu pour réaliser son travail efficacement et est traité de façon juste et équitable.



9. Les communautés et les personnes affectées par les crises sont en droit d'attendre des organisations qui les assistent qu'elles gèrent leurs ressources de manière efficace, efficiente et éthique.

**Critère de qualité:** les ressources sont gérées et utilisées de façon responsable et pour l'usage prévu.

Veillez prendre un moment pour passer en revue les engagements et les critères de qualité dans leur ensemble, et fournir vos commentaires dans l'encadré ci-dessous. Vous pouvez également fournir des suggestions spécifiques sur la façon de modifier les textes si vous le souhaitez.

**Questions d'orientation :**

1. *Les engagements sont-ils une bonne description de ce que les personnes touchées par la crise peuvent attendre des organisations qui visent à les soutenir ?*
2. *Y a-t-il des domaines à renforcer ? Quels sont-ils ?*
3. *Y a-t-il des domaines qui doivent être modifiés ? Quels sont-ils ?*
4. *Y a-t-il d'autres problèmes, lacunes ou doublons à régler ? Quels sont-ils ?*

**Réponse :**

## 5. Chaque engagement avec ses actions et responsabilités

Chacun des neuf engagements du CHS comporte un ensemble d'actions clés et de responsabilités organisationnelles pour les organisations. Elles décrivent un consensus autour des éléments clés des bonnes pratiques qui aident les organisations et les programmes à respecter l'engagement de manière cohérente et efficace.

Veillez prendre un moment pour passer en revue les engagements, les actions clés et les responsabilités organisationnelles, et fournir vos commentaires ci-dessous. Vous pouvez également fournir des suggestions spécifiques sur la façon de modifier les textes si vous le souhaitez.

### Engagement 1

**Les communautés et les personnes affectées par les crises reçoivent une assistance adaptée et appropriée à leurs besoins.**

**Critère de qualité :** la réponse humanitaire est adaptée et appropriée.

#### Actions-clés

- 1.1 Procéder de manière continue à une analyse objective et systématique du contexte et des parties prenantes.
- 1.2 Concevoir et mettre en œuvre des programmes appropriés, fondés sur une évaluation impartiale des besoins et des risques, ainsi que sur une bonne compréhension des vulnérabilités et des capacités des différents groupes.
- 1.3 Adapter les programmes en fonction de l'évolution des besoins, des capacités et du contexte.

#### Responsabilités organisationnelles

- 1.4 Les politiques engagent à fournir une assistance impartiale fondée sur les besoins et les capacités des communautés et des personnes affectées par les crises.

1.5 Les politiques définissent des engagements qui prennent en compte la diversité des communautés, notamment celle des personnes défavorisées ou marginalisées, ainsi qu'à collecter des données désagrégées.

1.6 Des processus sont mis en place pour garantir une analyse régulière et adéquate du contexte.

**Questions d'orientation :**

- *L'Engagement reflète-t-il les éléments les plus essentiels de ce que les personnes et les communautés veulent et attendent des organisations ? Que faut-il renforcer ? Que faut-il changer ?*
- *Les actions clés et les responsabilités organisationnelles décrivent-elles les éléments les plus essentiels dont les organisations ont besoin pour respecter cet engagement ? Que faut-il renforcer ? Que faut-il changer ?*
- *Y a-t-il d'autres problèmes, lacunes ou doublons à régler ? Quels sont-ils ?*

**Réponses**

## Engagement 2

**Les communautés et les personnes affectées par les crises ont accès à temps à l'assistance humanitaire dont elles ont besoin.**

**Critère de qualité :** la réponse humanitaire est efficace et fournie à temps.

### Actions-clés

- 2.1 Concevoir des programmes qui répondent aux contraintes de façon à ce que l'action proposée soit réalisable et ne mette pas en danger les communautés.
- 2.2 Fournir la réponse humanitaire à temps, en prenant les décisions et agissant sans retard inutile.
- 2.3 Déferer aux organisations disposant de l'expertise technique et du mandat pertinents tout besoin non couvert, ou plaider pour que ces besoins soient traités.
- 2.4 Utiliser les standards techniques pertinents et les bonnes pratiques utilisés par l'ensemble du secteur humanitaire pour planifier et évaluer les programmes.
- 2.5 Faire le suivi des activités, résultats et conséquences des réponses humanitaires de manière à adapter les programmes et corriger les performances insuffisantes.

### Responsabilités organisationnelles

- 2.6 Les engagements du programme sont en adéquation avec les capacités de l'organisation.
- 2.7 Les engagements contenus dans les politiques garantissent:
  - a. un suivi et une évaluation systématiques, objectifs et continus des activités et de leurs effets ;
  - b. que les conclusions du suivi et des évaluations soient utilisées pour adapter et améliorer les programmes ; et
  - c. que les décisions soient prises à temps et accompagnées des ressources nécessaires.

### Questions d'orientation :

1. *L'Engagement reflète-t-il les éléments les plus essentiels de ce que les personnes et les communautés veulent et attendent des organisations? Que faut-il renforcer ? Que faut-il changer ?*
2. *Les actions clés et les responsabilités organisationnelles décrivent-elles les éléments les plus essentiels dont les organisations ont besoin pour respecter cet engagement ? Que faut-il renforcer ? Que faut-il changer ?*
3. *Y a-t-il d'autres problèmes, lacunes ou doublons à régler ? Quels sont-ils ?*

### Réponses

### Engagement 3

**Les communautés et les personnes affectées par les crises ne sont pas affectées de manière négative par l'action humanitaire et sont mieux préparées, plus résilientes et moins vulnérables grâce à celle-ci.**

**Critère de qualité :** la réponse humanitaire renforce les capacités locales et évite les effets négatifs.

#### Actions-clés

3.1 Garantir que les programmes s'appuient sur les capacités locales et renforcent la résilience des communautés et des personnes affectées par les crises.

3.2 Utiliser les résultats des évaluations sur les dangers et les risques ainsi que des plans de préparation communautaire pour planifier les activités.

3.3 Favoriser le développement des capacités des dirigeants et organisations locaux dans leur rôle d'intervenant de première ligne lors d'éventuelles crises futures, en prenant des mesures pour garantir que les groupes marginalisés et défavorisés soient représentés de façon appropriée.

3.4 Planifier une stratégie de transition ou de désengagement dès le début du programme humanitaire pour garantir des effets positifs à long terme et réduire le risque de dépendance.

3.5 Concevoir et exécuter des programmes qui favorisent une récupération précoce suite à une catastrophe et qui soutiennent l'économie locale.

3.6 Identifier les effets négatifs effectifs ou potentiels de l'action, y répondre à temps et systématiquement, notamment dans les domaines suivants :

- a. la sécurité, la dignité et les droits des personnes ;
- b. l'exploitation et les abus sexuels par le personnel;
- c. la culture, les questions de genre, les relations sociales et politiques ;
- d. les moyens de subsistance;
- e. l'économie locale; et f. l'environnement.

#### Responsabilités organisationnelles

3.7 Les politiques, stratégies et lignes directrices sont conçues dans le but:

- a. d'empêcher que les programmes aient des effets négatifs comme, l'exploitation, l'abus ou la discrimination par du personnel à l'encontre des communautés et des personnes affectées par les crises ; et
- b. de renforcer les capacités locales.

3.8 Des systèmes sont en place pour protéger les données recueillies auprès des communautés et des personnes affectées par les crises lorsque celles-ci pourraient les mettre en danger.

#### Questions d'orientation :

- L'Engagement reflète-t-il les éléments les plus essentiels de ce que les personnes et les communautés veulent et attendent des organisations ? Que faut-il renforcer ? Que faut-il changer ?
- Les actions clés et les responsabilités organisationnelles décrivent-elles les éléments les plus essentiels dont les organisations ont besoin pour respecter cet engagement ? Que faut-il renforcer ? Que faut-il changer ?
- Y a-t-il d'autres problèmes, lacunes ou doublons à régler ? Quels sont-ils ?

#### Réponses

## Engagement 4

**Les communautés et les personnes affectées par les crises connaissent leurs droits, ont accès à l'information et participent aux décisions qui les concernent.**

**Critère de qualité :** la réponse humanitaire est fondée sur la communication, la participation et les retours d'information.

### Actions-clés

4.1 Informer les communautés et les personnes affectées par les crises au sujet de l'organisation, des principes auxquels elle adhère, du code de conduite de son personnel, de ses programmes et de ce qu'elle a l'intention de réaliser.

4.2 Communiquer de façon respectueuse et culturellement adaptée, utilisant des langues, formats et méthodes de communication qui soient facilement compréhensibles pour les différents membres de la communauté, en particulier les groupes vulnérables et marginalisés.

4.3 Garantir la participation et l'engagement inclusif et représentatif des communautés et des personnes affectées par les crises lors de toutes les phases de l'intervention.

4.4 Encourager et donner les moyens aux communautés et personnes affectées par les crises d'exprimer leur degré de satisfaction quant à la qualité et l'efficacité de l'assistance reçue, en accordant une attention particulière au genre, à l'âge et à la diversité des personnes qui s'expriment.

### Responsabilités organisationnelles

4.5 Des politiques de partage de l'information sont en place et promeuvent une culture de communication ouverte.

4.6 Des politiques sont prévues pour impliquer les communautés et les personnes affectées par les crises et refléter leurs priorités et les risques qu'elles identifient lors de toutes les phases de l'intervention.

4.7 La communication externe, y compris celle relative à la collecte de fonds, est factuelle, éthique et respectueuse, notamment de la dignité des communautés et des personnes affectées par les crises.

### Questions d'orientation :

1. *L'Engagement reflète-t-il les éléments les plus essentiels de ce que les personnes et les communautés veulent et attendent des organisations ? Que faut-il renforcer ? Que faut-il changer ?*
2. *Les actions clés et les responsabilités organisationnelles décrivent-elles les éléments les plus essentiels dont les organisations ont besoin pour respecter cet engagement ? Que faut-il renforcer ? Que faut-il changer ?*
3. *Y a-t-il d'autres problèmes, lacunes ou doublons à régler ? Quels sont-ils ?*

### Réponses

## Engagement 5

**Les communautés et les personnes affectées par les crises ont accès à des mécanismes sûrs et réactifs pour traiter leurs plaintes.**

**Critère de qualité :** les plaintes sont bien accueillies et traitées.

### Actions-clés

5.1 Consulter les communautés et les personnes affectées par les crises sur la conception, la mise en œuvre et le suivi des processus de gestion des plaintes.

5.2 Bien accueillir et enregistrer les plaintes, mais aussi informer sur la manière d'accéder au mécanisme et sur son champ d'application.

5.3 Gérer les plaintes à temps, équitablement et de manière appropriée en priorisant la sécurité du plaignant et des personnes affectées dans toutes les phases de la gestion de la plainte.

### Responsabilités organisationnelles

5.4 Le processus de gestion des plaintes pour les communautés et les personnes affectées par les crises est documenté et opérationnel. Le processus devrait couvrir les plaintes relatives aux programmes, à l'exploitation et aux abus sexuels, ainsi qu'à d'autres formes d'abus de pouvoir.

5.5 Une culture d'organisation dans laquelle les plaintes sont prises au sérieux et traitées selon les politiques et les processus définis règne au sein de l'organisation.

5.6 Les communautés et les personnes affectées par les crises sont pleinement conscientes du comportement à attendre du personnel humanitaire, y compris des engagements de l'organisation en matière de prévention relative à l'exploitation et aux abus sexuels.

5.7 Les plaintes qui ne sont pas du ressort de l'organisation sont renvoyées à une partie compétente en accord avec les bonnes pratiques en vigueur.

### Questions d'orientation :

- *L'Engagement reflète-t-il les éléments les plus essentiels de ce que les personnes et les communautés veulent et attendent des organisations ? Que faut-il renforcer ? Que faut-il changer ?*
- *Les actions clés et les responsabilités organisationnelles décrivent-elles les éléments les plus essentiels dont les organisations ont besoin pour respecter cet engagement ? Que faut-il renforcer ? Que faut-il changer ?*
- *Y a-t-il d'autres problèmes, lacunes ou doublons à régler ? Quels sont-ils ?*

### Réponses

## Engagement 6

**Les communautés et les personnes affectées par les crises reçoivent une assistance coordonnée et complémentaire.**

**Critère de qualité :** la réponse humanitaire est coordonnée et complémentaire.

### Actions-clés

- 6.1 Identifier les rôles, responsabilités, capacités et intérêts des différentes parties prenantes.
- 6.2 S'assurer de la complémentarité de la réponse humanitaire avec celle des autorités nationales et locales<sup>10</sup> ainsi que celle des autres organisations humanitaires.
- 6.3 Participer aux organes de coordination pertinents et collaborer avec d'autres organisations pour minimiser les demandes sur les communautés et optimiser la couverture et l'offre de services fournis par l'ensemble de l'effort humanitaire.
- 6.4 Échanger les informations nécessaires avec les partenaires, les groupes de coordination et tout autre acteur pertinent en utilisant des moyens de communication adaptés.

### Responsabilités organisationnelles

- 6.5 Les politiques et les stratégies comportent un engagement clairement énoncé en matière de coordination avec les autres organisations, notamment avec les autorités nationales et locales, sans remettre en question les principes humanitaires.
- 6.6 Le travail avec les partenaires est régi par des accords clairs et cohérents qui respectent le mandat, les obligations et l'indépendance de chaque partenaire et qui reconnaissent les contraintes et les engagements de chacun.

#### Questions d'orientation :

- *L'Engagement reflète-t-il les éléments les plus essentiels de ce que les personnes et les communautés veulent et attendent des organisations ? Que faut-il renforcer ? Que faut-il changer ?*
- *Les actions clés et les responsabilités organisationnelles décrivent-elles les éléments les plus essentiels dont les organisations ont besoin pour respecter cet engagement ? Que faut-il renforcer ? Que faut-il changer ?*
- *Y a-t-il d'autres problèmes, lacunes ou doublons à régler ? Quels sont-ils ?*

#### Réponses

## Engagement 7

**Les communautés et les personnes affectées par les crises sont en droit d'attendre une assistance en constante amélioration, grâce à la réflexion des organisations et aux enseignements tirés de leurs expériences.**

**Critère de qualité :** les acteurs humanitaires apprennent et s'améliorent de façon continue.

### Actions-clés

7.1 Utiliser l'apprentissage dérivé des expériences précédentes lors de la conception des programmes.

7.2 Apprendre, innover et adapter les programmes sur la base du suivi et de l'évaluation des programmes, y compris les commentaires et plaintes des personnes affectées.

7.3 Échanger les enseignements et l'innovation au sein de l'organisation, avec les communautés et les personnes affectées par les crises, ainsi qu'avec les autres parties prenantes.

### Responsabilités organisationnelles

7.4 Des politiques d'évaluation et d'apprentissage sont en place et les moyens pour apprendre et améliorer les pratiques sont disponibles.

7.5 Des mécanismes existent pour enregistrer et partager au sein de l'organisation l'expérience, les leçons et le savoir-faire accumulés.

7.6 L'organisation contribue à l'apprentissage et à l'innovation de la réponse humanitaire avec ses pairs et à l'échelle du secteur.

### Questions d'orientation :

- *L'Engagement reflète-t-il les éléments les plus essentiels de ce que les personnes et les communautés veulent et attendent des organisations ? Que faut-il renforcer ? Que faut-il changer ?*
- *Les actions clés et les responsabilités organisationnelles décrivent-elles les éléments les plus essentiels dont les organisations ont besoin pour respecter cet engagement ? Que faut-il renforcer ? Que faut-il changer ?*
- *Y a-t-il d'autres problèmes, lacunes ou doublons à régler ? Quels sont-ils ?*

### Réponses

## Engagement 8

**Les communautés et les personnes affectées par les crises reçoivent l'assistance dont elles ont besoin d'un personnel et de volontaires compétents et bien gérés.**

**Critère de qualité :** le personnel est soutenu pour réaliser son travail efficacement et il est traité de façon juste et équitable.

### Actions-clés

8.1 Le personnel travaille en accord avec le mandat et les valeurs de l'organisation ainsi que selon des objectifs et des standards de performance acceptés par tous.

8.2 Le personnel adhère aux politiques qui le concernent et comprend les conséquences d'une violation des règles en vigueur.

8.3 Le personnel, qui développe et utilise les compétences personnelles, techniques et de gestion nécessaires à la réalisation de ses tâches, est conscient de la manière dont son organisation peut le soutenir pour y parvenir.

### Responsabilités organisationnelles

8.4 L'organisation dispose des compétences et des ressources humaines pour mettre en œuvre ses programmes.

8.5 Les politiques et les procédures en matière de ressources humaines sont équitables, transparentes, non discriminatoires et conformes au droit du travail local.

8.6 Des descriptions de poste, des objectifs de travail et des processus de retour d'information sont en place pour que le personnel ait une compréhension claire de ce qui lui est demandé.

8.7 Un code de conduite est en place et interdit au personnel, a minima, toute forme d'exploitation, d'abus ou de discrimination.

8.8 Des politiques sont en place pour soutenir le personnel en matière d'amélioration des compétences et des aptitudes.

8.9 Des politiques sont en place pour la sécurité et le bien-être du personnel.

### Questions d'orientation

- *L'Engagement reflète-t-il les éléments les plus essentiels de ce que les personnes et les communautés veulent et attendent des organisations ? Que faut-il renforcer ? Que faut-il changer ?*
- *Les actions clés et les responsabilités organisationnelles décrivent-elles les éléments les plus essentiels dont les organisations ont besoin pour respecter cet engagement ? Que faut-il renforcer ? Que faut-il changer ?*
- *Y a-t-il d'autres problèmes, lacunes ou doublons à régler ? Quels sont-ils ?*

### Réponses

## Engagement 9

**Les communautés et les personnes affectées par les crises sont en droit d’attendre des organisations qui les assistent qu’elles gèrent leurs ressources de manière efficace, efficiente et éthique.**

**Critère de qualité :** Les ressources sont gérées et utilisées de façon responsable et pour l’usage prévu.

### Actions-clés

- 9.1 Concevoir des programmes et mettre en œuvre des processus qui garantissent une utilisation efficiente des ressources, trouvant un équilibre entre la qualité, le coût et la rapidité à chaque phase de la réponse.
- 9.2 Gérer et utiliser les ressources de façon à atteindre l’objectif prévu tout en réduisant le gaspillage.
- 9.3 Inscrire et suivre les dépenses en lien avec le budget.
- 9.4 En cas d’utilisation des ressources naturelles locales, prendre en compte l’impact sur l’environnement.
- 9.5 Gérer le risque de corruption et prendre les mesures nécessaires le cas échéant.

### Responsabilités organisationnelles

- 9.6 Des politiques et des procédures sont en place en matière d’utilisation et de gestion des ressources, précisant notamment la manière dont l’organisation:
- a. accepte et alloue des fonds et des dons en nature de façon éthique et légale;
  - b. utilise ses ressources de façon responsable vis-à-vis de l’environnement;
  - c. prévient et traite les cas de corruption, de fraude, de conflit d’intérêt et d’abus financiers ;
  - d. effectue des audits, vérifie la conformité avec les procédures et en rend compte de façon transparente;
  - e. évalue, gère et atténue les risques de façon continue; et
  - f. s’assure que les ressources qu’elle accepte ne compromettent pas son indépendance.

### Questions d’orientation :

- *L’Engagement reflète-t-il les éléments les plus essentiels de ce que les personnes et les communautés veulent et attendent des organisations ? Que faut-il renforcer ? Que faut-il changer ?*
- *Les actions clés et les responsabilités organisationnelles décrivent-elles les éléments les plus essentiels dont les organisations ont besoin pour respecter cet engagement ? Que faut-il renforcer ? Que faut-il changer ?*
- *Y a-t-il d’autres problèmes, lacunes ou doublons à régler ? Quels sont-ils ?*

### Réponses